

ARRETE N° 2014.017

fixant la liste des membres désignés à titre permanent pour siéger à la commission de sélection d'Appel à Projet placée auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté et de Monsieur le Président du Conseil Général de Haute-Saône

**LA DIRECTRICE GENERALE DE
L'AGENCE REGIONALE DE
FRANCHE COMTE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
GENERAL DE HAUTE-SAONE**

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la circulaire n° DGCS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'arrêté 2013.017 du 6 février 2013 fixant la liste des membres désignés à titre permanent pour siéger à la commission de sélection d'Appel à Projet placée auprès de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté et de Monsieur le Président du Conseil Général de Haute-Saône

CONSIDERANT la désignation des représentants d'usagers du secteur personnes handicapées faite par le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et la désignation des représentants d'usagers du secteur personnes âgées faite par le Comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA) ;

CONSIDERANT les propositions des unions, fédérations, ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil désignant, sur saisine de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté et du Président du Conseil Général de Haute-Saône, des représentants d'usagers ;

SUR PROPOSITION du Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé et du Directeur Général des services du Département ;

ARRESENT :

Article 1 :

L'arrêté n°2013.017 du 6 février 2013 est remplacé ainsi qu'il suit :

Article 2 :

La commission de sélection des appels à projet placée auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté et du Président du Conseil général de Haute-Saône, dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de leur compétence conjointe est composée comme suit :

1 – Au titre des membres permanents avec voix délibérative

a) Représentants des autorités compétentes (6 membres)

- Coprésidents

Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté
ou son représentant

et

M. Yves KRATTINGER, Président du Conseil général de Haute-Saône
ou son représentant

- Représentants de l'Agence Régionale de Santé

Monsieur le directeur à l'offre de santé et médico-sociale
ou son représentant

Madame la déléguée territoriale de Haute-Saône
ou son représentant

- Représentants du Département

M. Paul CHEVIET, Conseiller Général
ou son représentant

Mme Edwige EME, Conseiller Général
ou son représentant

b) Représentants d'usagers (6 membres) :

<i>Représentant d'associations de personnes handicapées</i>
--

Titulaires

M. Joseph LORTEAU
Directeur de Cap Emploi 70

M. Denis NOALLY
Directeur Général de l'ADAPEI 70

Mme Francine GIRARD
Membre de l'Association des Paralysés
de France (APF)

Suppléants

M. Grégory GUICHERET
Directeur Général de l'AHSSSEA

M. Daniel KUHN
Administrateur de l'ADAPEI 70

M. Joël DREZET
Membre de l'Association française contre les
myopathies (AFM)

Représentant d'associations de retraités et de personnes âgées

Titulaires

M. Jean PARRATTE

Association départementale des familles
d'accueil pour personnes âgées/handicapées

M. Raymond DELOYE

Union française des retraités

M. Gérard MARCHAL

Association des retraités de l'artisanat de
Haute-Saône -FENARA

Suppléants

Mme Michèle LAUT

Fédération nationale des associations de
retraités

M. Robert GILLE

Union départementale de Haute-Saône
CFE-CGC

Mme Jeannine PY

Fédération départementale des syndicats
d'exploitants agricoles de Haute-Saône

2 – Au titre des membres permanents avec voix consultative :

Représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, et des lieux de vie et d'accueil (2 membres)

Titulaires

Mme Françoise WITSHI-BETTAN

Directrice adjointe – AHFC

M. Christian BAVARD

Directeur – EHPAD de Saulx de Vesoul et Scey
sur Saône

Suppléants

Mme Annie FAVRET

Directrice – MAS "La mosaïque" à Lure

Article 2 :

La durée du mandat, des membres titulaires et suppléants de cette commission, est de trois ans à compter du 6 février 2013.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et du Président du Conseil Général de Haute-Saône et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Besançon dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 4 :

Le Directeur Général Adjoint de l'ARS de Franche-Comté et le Président du Conseil général du département de Haute-Saône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Franche-Comté et du département de Haute-Saône et au recueil des actes administratifs du Conseil Général de Haute-Saône.

A Besançon, le **27 JAN. 2014**

La Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé



Sylvie MANSION

Le Président du Conseil
général



Yves KRATTINGER